

DES DROITS À LA HAUTEUR DES MOYENS DU GROUPE !

Suite à notre précédent communiqué, la direction souhaite scinder les négociations concernant l'organisation du temps de travail en deux parties bien distinctes : le travail de nuit et les jours d'astreinte.

Notre volonté est de réunir l'ensemble des accords afin d'entériner toutes les dispositions autour de l'organisation du temps de travail. Depuis 2014 et notre externalisation, beaucoup de nouveaux entrants ne bénéficient pas des droits conquis par les ex-Exterior-Média.

A ce jour, la direction maintient sa décision d'exclure en bloc les nouveaux entrants dans le champ de nos accords passés.

ZOOM SUR CE QUE PROPOSE LA DIRECTION

→ ZOOM SUR NOS REVENDICATIONS :

- majoration de chaque heure travaillée à 25 %
→ **Info'Com-CGT : 50 %.**
- majoration des heures supplémentaires à 100 %
→ **Info'Com-CGT : 220 %.**
- pause de 20 minutes au bout de 4 heures et non au bout de 6 heures
→ **Info'Com-CGT : 30 minutes de pause incluses dans le temps de travail.**

- à La Courneuve, simple application de l'accord de substitution
→ **Info'Com-CGT : application de l'accord de nuit.**
- ouverture du compte pénibilité à partir de 120 jours sur la base légale au niveau du nombre de points acquis
→ **Info'Com-CGT : doublement du point et ayant droit à partir de 90 jours annuel.**
- 5 jours/an de repos compensateur
→ **Info'Com-CGT : repos compensateur à partir de la 4^e nuit à hauteur de 20 % par heure travaillée.**
- droit aux tickets-restaurant
→ **Info'Com-CGT est d'accord.**

INFO'COM-CGT REVENDIQUE EN PLUS :

- prise en compte du temps d'habillage et de déshabillage dans le temps de travail rémunéré.
- mise à disposition d'un lieu de pause et d'un vestiaire.
- mise en place d'une prime pour les salariés ayant des personnes dépendantes à charge (personnes âgées, handicap, enfants...).
- reconnaissance du travail de nuit des afficheurs entre 4 heures et 6 heures le matin.

L'ENTREPRISE PEUT ALLER AU-DELÀ DE CE QUE PROPOSE LA DIRECTION, AU VU DES MOYENS DU GROUPE AUQUEL ELLE APPARTIENT. LE DÉCOR EST PLANTÉ ! DEVENEZ ACTEURS DE LA NÉGOCIATION.

Dans le même temps, nous négocions les jours d'astreinte pour les salariés d'Île-de-France. A cela, viendra s'ajouter l'accord sur le travail de nuit. Info'Com-CGT en appelle à la mobilisation des salariés de La Courneuve afin d'interpeler leurs délégués sur vos revendications.

NOTRE FORCE, C'EST VOUS ! TOUS ENSEMBLE OBTENONS UN AVENIR ET DES CONDITIONS D'EMPLOI DIGNES D'UN GROUPE COTÉ EN BOURSE.